

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Mesdames : CHERBONNIER Pascale, FOULON Amélie, FRADET Florence, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, MAILLET Corine, OLLIVIER Claire, VERLA Agnès.

Messieurs : ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, CHAUVIN Jean-Sébastien, COHADIER François, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, YOUSST Johnny.

Absents excusés :

AVENET Charlene donne pouvoir à HERMANGE Fanny,
CHEVALIER Armand donne pouvoir à OLLIVIER Claire,
LAROUETTE Laura donne pouvoir à LE SQUER Florian,
THUISSARD Sylvain donne pouvoir à DUBOIS Ludovic.

Madame FRADET Florence a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR POUR LA GARDERIE POUR LA RENTREE 2026-2027

Claire OLLIVIER fait part aux membres du conseil municipal des nouveaux tarifs proposés et du règlement intérieur de la garderie pour la rentrée scolaire 2026-2027 de la commune de Civray-de-Touraine.

Les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 de la garderie s'établiront comme suit :

- 1,55 € la garderie du matin OU du soir
- 1,20 € la garderie du matin OU du soir pour le 1er enfant dès 3 enfants inscrits
- 12 € de retard après 18h30 par quart d'heure constaté

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité les nouveaux tarifs et règlement intérieur de la garderie pour l'année 2026-2027.

Fait et délibéré le 15 juillet 2026
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance

OLLIVIER Claire



Fait à Civray-de-Touraine,
Le 15 juillet 2026,

Le Maire,

HERMANGE Fanny



F. HERMANGE